

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 10 novembre 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Michel Bergeron.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2014.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9515 à 9536 au montant de 30 949.14 \$ et les prélèvements numéro 1290 à 1303 au montant de 9 829.55 \$, adoption des comptes à payer au 31 octobre 2014 au montant de 24 324.81 \$ et des salaires payés pour un montant de 21 223.29 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Don de 100 \$ à la Fabrique St-Fidèle pour leur souper de Noël.
 - 11.2 Engagement d'aide financière à la Résidence Le Monarque.
 - 11.3 Octroi du contrat pour le sablage des rues, stationnements et trottoirs.
 - 11.4 Participation financière à l'implantation du Circuit patrimonial de la route 148.
 - 11.5 Boissons énergisantes dans les édifices municipaux.
 - 11.6 Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole.
 - 11.7 Lettre d'appui au CJE Papineau.
 - 11.8 Facturation à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour une réparation du réseau d'aqueduc.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée.

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2014-11-167

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-11-168

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2014.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Aucun

- **Du directeur des incendies**

Aucun

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Aucun.

2014-11-169

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 octobre 2014 et des salaires payés pour un montant de 21 223.29 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-10-2014 AU 31-10-2014) payés par les chèques numéros 9515 à 9536 au montant de 30 949.14 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1290 à 1303 pour un montant de 9 829.55 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 octobre 2014 : 21 223.29 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2014-11-170

Don de 100 \$ à la Fabrique St-Fidèle pour leur souper de Noël.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde un don de 100 \$ à la Fabrique St-Fidèle de Fassett pour l'organisation de leur souper de Noël.

Adopté à l'unanimité.

2014-11-171

Engagement d'aide financière à la Résidence Le Monarque.

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa politique familiale, s'est engagée à tout faire pour garder ses citoyens et citoyennes dans leur résidence le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la maladie, surtout lorsqu'une personne est en phase terminale, oblige le malade et ses proches à se déplacer pour avoir ces soins;

ATTENDU QUE la Résidence Le Monarque, maison de soins palliatifs, joue un rôle important dans cette optique de garder les malades près de leur milieu et facilite le support donné par les membres de leurs proches;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett s'engage pour les années 2015-2016 et 2017 à octroyer à la maison de soins palliatifs Résidence Le Monarque une aide annuelle de 1 \$ par résident. Le montant payé en janvier de chaque année sera calculé selon les données de population du MAMOT de fin d'année précédente.

Adopté à l'unanimité

2014-11-172

Octroi du contrat pour le sablage des rues, stationnements et trottoirs.

ATTENDU QUE la municipalité n'a que deux employés de voirie;

ATTENDU QUE les heures accumulées au cours des années précédentes étaient très importantes pour ces deux employés dû au déneigement et au sablage;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal octroi le contrat de sablage des rues, stationnements et trottoirs à la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour l'année 2014-2015 au montant de 3 500.00\$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2014-11-173

Participation financière à l'implantation du Circuit patrimonial de la route 148.

ATTENDU QUE la municipalité, en 2014, avait donné son appui à ce projet de développement d'un Circuit Patrimonial de la route 148;

ATTENDU QUE cette contribution est unique et non redondante;

ATTENDU QUE la demande est d'un aide de 50 ¢ par résident;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de fournir à la Corporation North Nation Mills Inc. Un montant de 230 \$.

Adopté à l'unanimité

2014-11-174

Boissons énergisantes dans les édifices municipaux.

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QU' à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE La vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité

2014-11-175

Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole.

- CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.
- CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.
- CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
- CONSIDÉRANT QUE ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.
- CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.
- CONSIDÉRANT QUE les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).
- CONSIDÉRANT QUE le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.
- CONSIDÉRANT QU' il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.
- CONSIDÉRANT QUE dans les municipalités, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT QUE le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT QUE si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT QUE cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE la municipalité de Fassett soumette à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

QUE la municipalité de Fassett soumette à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

QUE la municipalité de Fassett soumette à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités". Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

ET QUE la municipalité de Fassett soumette cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec (choisir: par la poste ou par télécopieur ou par courriel) et fournir une copie de cette résolution au (choisir député provincial libéral, ministre Martin Coiteux, ministre Pierre Moreau) par (choisir par la poste ou par télécopieur ou par courriel).

Adopté à l'unanimité

2014-11-176

Lettre d'appui au CJE Papineau.

ATTENDU QUE le CJE Papineau est apprécié pour leur travail quotidien d'accompagnement, de soutien et d'innovation par les jeunes de la communauté;

ATTENDU QUE tous projets ou activités en partenariat avec le CJE est voué au succès;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à fournir une lettre d'appui au CJE Papineau.

Adopté à l'unanimité

2014-11-177

Facturation à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour une réparation du réseau d'aqueduc.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett fournie à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours le réseau d'aqueduc pour le secteur est;

ATTENDU QU' un bris du réseau d'aqueduc est survenu dans le secteur de Notre-Dame-de-Bonsecours, au coin de la Côte du Front;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Directrice générale à facturer la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour la réparation du réseau d'aqueduc;

Adopté à l'unanimité

Varia

Question posées par les membres.

2014-11-178

Levée de l'assemblée

20h53 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale